

**CHRISTIAN DE PERTHUIS** EST SPÉCIALISTE DE L'ÉCONOMIE DU CLIMAT. IL PRÉSIDE AUJOURD'HUI UN GROUPE DE RÉFLEXION CHARGÉ PAR NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET D'IDENTIFIER LES MEILLEURS SCÉNARIOS DE RÉDUCTION DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR LA FRANCE ET D'EN ANALYSER LES IMPACTS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX, SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX. POUR DÉCRYPTAGES, IL REVIENT SUR LA PLACE DU MARCHÉ DES QUOTAS DE CO<sub>2</sub> COMME INSTRUMENT MAJEUR DE LA POLITIQUE DU CLIMAT EUROPÉENNE.

# « Le marché du carbone est européen, or il n'existe pas de régulation européenne »

**Décryptages :** Le marché du carbone en Europe a été créé en 2005. Quelles ont été ses principales évolutions ?

**Christian de Perthuis :** L'objectif de ce marché est de trouver un moyen de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la grande industrie de la manière la plus efficace. En 2005, on a créé un plafond des émissions totales que toutes ces installations pouvaient émettre. Chaque industriel doit restituer chaque année le nombre de permis d'émission équivalent à ce qu'il a émis l'année d'avant. Le mécanisme d'échange de permis permet de réaliser les diminutions d'émissions là où elles sont le moins

**Quels sont les enjeux du passage à la troisième phase ?**

**Ch. de P. :** Il y aura trois changements importants. Le premier est une extension du marché vers de nouveaux acteurs, en particulier l'aviation (soit 10 % d'émissions en plus). Deuxièmement, la modalité d'attribution des quotas va être modifiée. Durant les deux premières périodes, la grande majorité des quotas a été allouée gratuitement aux entreprises. À partir de 2013, la majorité des quotas, et la totalité de ceux du secteur électrique, seront mis aux enchères. Du coup, les industriels auront une dépense à réaliser dès leurs premières émissions, alors que jusqu'avant il fallait qu'ils atteignent leur plafond. Le troisième point concerne le type de régulation choisi. Le marché du carbone est européen, or il n'existe pas de régulation européenne. Cela ne pose pas de problème tant que cela fonctionne bien. Il en va autrement le jour où il y a des fraudes ou des vols de quotas. On s'aperçoit alors que le marché a besoin d'un cadre juridique et institutionnel bien plus harmonisé.

« Il faudrait arriver à l'échelle européenne à établir une complémentarité entre compétences financières et compétences énergétiques. » **Christian de Perthuis**

coûteuses. Le coût est lié à l'ambition de réduction des émissions par les autorités publiques : si l'on crée beaucoup de rareté, les émissions de CO<sub>2</sub> sont plus chères, et on oblige les industriels à réduire plus vite. Le marché est organisé en phases. Il y a eu une phase d'essai, de 2005 à 2007, puis une seconde phase, dans laquelle nous sommes. Ouverte en 2008, elle va jusqu'en 2012. La troisième phase commencera en 2013 et s'achèvera en 2020. Elle correspond au paquet énergie-climat qui fixe un objectif de réduction d'émission de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 20 % pour l'ensemble de l'Union européenne par rapport à 1990. Le principal instrument qui permettra d'atteindre cet objectif, voire de le dépasser, est le marché européen des quotas de CO<sub>2</sub>.

**Quels ont été les différents types de fraudes observés ?**

**Ch. de P. :** Il y a eu la fraude à la TVA puis les vols en ligne de quotas. Apparue au premier semestre 2009, la fraude à la TVA a coûté quelques 5 milliards d'euros aux États membres. Tout cela parce que les règles de TVA ne sont pas harmonisées entre les pays. Cette fraude a été stoppée en changeant les règles de facturation de la TVA. Les tentatives de vol en ligne ont été détectées fin 2010, début 2011. Leur multiplication a conduit la Commission à interrompre les transactions au comptant en janvier 2011. Comme pour les fraudes à la carte bancaire, il s'agit de vols en ligne de quotas. Ceux-ci ont représenté au minimum 50 millions d'euros, soit 3 millions de quotas environ. Pour éviter cela, il faut

que les systèmes de registres qui comptabilisent les permis et les émissions présentent un haut degré de sécurité et que les règles d'accès au marché soient durcies. La régulation se renforce, mais il reste des failles. C'est un enjeu fondamental de la troisième phase à venir. En France, nous avons mis en place un système innovant avec un partage des tâches entre l'Autorité des Marchés Financiers (pour les échanges sur dérivés et les plateformes de marché organisées) et la CRE (pour la partie énergétique). Il faudrait arriver à l'échelle européenne à établir une telle complémentarité entre compétences financières et compétences énergétiques. Mais pour cela il est préférable de ne pas qualifier le quota de CO<sub>2</sub> comme un instrument financier, ce que prône pourtant la Commission.

### Les enchères ne vont-elles pas induire un transfert de rente ?

**Ch. de P. :** Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005, émettre deux milliards de tonnes de CO<sub>2</sub> en Europe (le montant du plafond) était gratuit. Aujourd'hui, cela vaut entre 20 et 50 milliards d'euros, selon le prix du carbone. Cette somme correspond à quoi ? À une rente ! Avec le prix du carbone, on a créé une nouvelle valeur économique, née de rien. Cette valeur économique est une rente de rareté, celle que les autorités publiques ont imposée aux droits à émettre une tonne de CO<sub>2</sub>. Il y a une valeur car il y a un plafond. Sans lui, la valeur est de zéro. Quand on met aux enchères les quotas, c'est l'État qui récupère la rente, tandis que lorsque les allocations sont gratuites, la rente est transférée aux entreprises sous quotas. La question devient alors : que va-t-on faire du produit des enchères ? On sait pour l'instant que 88 % de ce produit seront rétrocédés aux États membres et dépensés suivant des considérations nationales.

### Que pensez-vous du projet de la Grande-Bretagne d'instaurer un prix plancher des quotas de CO<sub>2</sub> pour le secteur électrique ?

**Ch. de P. :** La question du « bon » prix du carbone est complexe du fait de l'incertitude sur les technologies qui seront mobilisables demain et les coûts qu'elles engendreront pour réduire les émissions. Fondamentalement, si le prix du carbone est trop bas, il ne faut pas fixer un prix plancher mais réduire le plafond de quotas. Ainsi, on augmente la rareté et le prix va augmenter. Dans le cas britannique, puisqu'un plafond européen est fixé, déterminer un prix plancher national ne permettra pas de réduire les émissions d'une tonne de CO<sub>2</sub> en plus au plan européen. Les électriciens britanniques, qui auront un prix supérieur à leurs homologues européens, vont réduire un peu plus leurs émissions chez eux

et libéreront des quotas qu'ils remettront sur le marché. Il y aura donc un transfert des émissions depuis le Royaume-Uni vers l'Europe et une baisse du prix d'équilibre sur le marché.

### Avec la décision de l'Allemagne concernant le nucléaire, les perspectives de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent-elles être les mêmes ?

**Ch. de P. :** À l'horizon 2022, avec la sortie du nucléaire, l'ajustement de l'offre électrique à la demande en Allemagne va entraîner deux types d'ajustement : l'un par l'augmentation des importations (s'il s'agit d'importations depuis la France, ce sera comme si le nucléaire n'était pas totalement démantelé en Allemagne), l'autre par l'utilisation de centrales thermiques allemandes (ce qui augmentera les émissions). Et ceci, même avec des hypothèses volontaristes en termes d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. À plus long terme, tout dépendra du rythme de diffusion des nouvelles technologies bas carbone sur lesquelles ce pays investit beaucoup.

### Qu'en est-il de la réduction des émissions carbonées dans le monde, notamment en Chine et aux États-Unis ?

**Ch. de P. :** L'Europe représente un peu plus de 10 % des émissions de GES dans le monde. Mais seulement une moitié d'entre elles environ, soit 4,5 à 5 % des émissions mondiales, est plafonnée et soumise au marché carbone européen. Même si notre marché est innovant, ce n'est pas en plafonnant 4,5 % des émissions de GES que l'on va avoir un effet d'entraînement sur le reste du monde. Il y a trois grands enjeux par rapport aux pays émetteurs. Le premier concerne les pays émergents (Chine, Inde...), principaux contributeurs à l'accroissement des GES. Si ces pays n'intègrent pas une contrainte climat, nos efforts seront plus que compensés par ce qu'ils émettront en plus. Les Chinois sont en train de mettre en place des politiques de limitation des GES. Ensuite, les États-Unis ne veulent pas rentrer dans un système d'accord international contraignant. Comme la tentative du Président Obama de passer une loi climatique contraignante au Congrès a échoué, il leur reste une stratégie reposant sur le progrès technologique. Enfin, il ne faut pas oublier les pays producteurs de pétrole, qui n'ont pas intérêt à moyen terme à ce que l'on mette en place des politiques climatiques ambitieuses. Pour le moment, ils sont en dehors du coup... ■



© ?????????

## BIOGRAPHIE EXPRESS CHRISTIAN DE PERTHUIS

Docteur  
ès sciences économiques

Depuis 2000 :  
Professeur associé d'économie  
à l'université Paris-Dauphine

Depuis 2001 :  
Conseiller de la Mission Climat  
de la Caisse des Dépôts

Depuis 2010 :  
Directeur de la Chaire Économie  
du Climat de l'université  
Paris-Dauphine

Depuis juin 2011 :  
Président du comité  
« Trajectoires 2020-2050 –  
Vers une économie décarbonée »

Ouvrages :  
*Et pour quelques degrés de plus*  
(2<sup>e</sup> éd., Pearson, 2010)

*Le Prix du carbone*  
avec Denny Ellerman et  
Frank Convery (Pearson, 2010)